

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2020 à 19h30
SESSION ORDINAIRE**

Le 3 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHATENAY, dûment convoqué le 28 octobre 2020 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. le Maire, Christian CHEVALLIER.

PRESENTS : Christian CHEVALLIER, Christine EYNARD, Ismaïl Zaïmia, Josette REVOLON, Philippe CURIEN (arrivé à 20h00), Catherine GAUTHIER, Joaquim PEREIRA, Sébastien TARDY

ABSENTS EXCUSES : Hervé EYMOND (donne pouvoir à Joaquim PEREIRA), Ronan MEDRANO, Stéphane PERRIN (donne pouvoir à Christian CHEVALLIER)

SECRETAIRE DE SEANCE : Josette REVOLON

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour d'un point : accroissement temporaire d'activité pour l'emploi en CDD de la nouvelle secrétaire : accord à l'unanimité

Approbation du compte-rendu du 05/10/2020 et du 13/10/2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le compte-rendu des séances précédentes des 5 et 13 octobre 2020, transmis à l'ensemble de ses membres, après rectification (remplacement de session ordinaire par extraordinaire sur le compte rendu du 13/10) soulevant aucune objection est adopté avec 9 voix pour dans la forme et la rédaction proposées.

I - Objet : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir, le remplacement de la secrétaire à mi-temps ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, la création à compter du 03/11/2020 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h30.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de trois mois allant du 03/11/2020 au 31/01/2021 inclus.

Il devra justifier d'une ancienneté dans la fonction publique territoriale de 2 ans minimum.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 362 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

II – Transfert de police au Président de Bièvre Isère Communauté :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu par le Président de Bièvre Isère Communauté précisant les modalités de transfert de pouvoir de police par arrêté du Maire.

Monsieur le Maire précise qu'il est d'accord pour établir un arrêté d'accord. Avis du Conseil : accord à la majorité

III – Point finances :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un point finances est effectué régulièrement avec le service comptabilité, il demande aux élus l'organisation d'une réunion « finances » pour ceux qui le souhaitent. La réunion est fixée au 12/11 à 19h30 en Mairie.

III – Point travaux :

- Concernant la salle polyvalente une relance a été effectuée avec Alp'Etudes (projet en cours sur PMR) et le CAUE, ceux-ci précisent qu'une première ébauche sera fait pour mi-décembre. Le projet serait de garder l'existant (afin d'éviter de démolir) et d'effectuer un agrandissement (annexe) collé au bâtiment actuel pour faire communiquer les deux par la suite.
- Point incendie : réunion avec Bièvre Isère Communauté le 13/11. Impossibilité de réunir le SDIS le même jour
- Emplois partiels : quelques retouches à effectuer
- Mur parking mairie : en cours
- Chauffage garage communal : commandé, en attente de livraison
- Déneigement : jeu de lames à prévoir en sus
- Imprimante bureau du 1^{er} étage installée par la Sté Ricoh
- Téléphonie : en cours, deux techniciens doivent venir sur place
- Panneau STOP : échange à effectuer (arrêté et bandes blanches à prévoir)

IV – Logement communal :

Revoir les modalités du contrat de location : charges et place de parking

V – Café citoyen :

Annulation suite à la crise de la COVID 19.

VI – Cérémonie du 11 novembre :

Gerbe commandée. En attente des directives du gouvernement, à ce jour les cérémonies sont maintenues dans la stricte règle de la distanciation et du port du masque. Pas de verre de l'amitié (arrêté préfectoral).

VII – RD 519 :

Réunion prévue avec le Conseil Départemental et JP. Barbier, Président afin de faire le point

VIII – Point HLM :

Réunion en Mairie le 23/11 avec Alpes Isère Habitat afin d'établir un bilan sur les travaux à venir.

IX – Combe Bonnet :

Arrêté conjoint avec la commune de St Siméon de Bressieux (3 panneaux à poser et publicité autour du respect et futur déblaiement en janvier 2021).

X – Recensement de la population :

Réunion du 13/11 reportée. Pour les candidatures, attendre le mois de décembre, faire une annonce dans le journal communal.

XI – Questions diverses :

Mme Josette REVOLON sera déléguée à la commission des logements sociaux

La séance se termine à 21h10